

Interview de Monseigneur Vincent Jordy, évêque de Saint-Claude Voix du Jura – 25 octobre 2012

Mgr Jordy : « Il faut un débat ouvert et serein »

L'évêque de Saint-Claude, Mgr Vincent Jordy, considère que cette loi n'est pas nécessaire, qu'elle est discriminatoire et inopportune. Pas nécessaire car « *il y a d'autres possibilités de donner des droits égaux aux couples homosexuels* ». Discriminatoire, car « *elle change la définition du mariage lui-même* ». Inopportune, car « *en période de crise de la société, il n'est pas nécessaire d'enlever d'autres repères* ». Interview.

Voix du Jura : L'amour entre deux personnes du même sexe vous choque-t-il ?

Mgr Vincent Jordy : Je connais, dans mon environnement familial, des personnes homosexuelles... Comme prêtre, j'ai eu à plusieurs reprises l'occasion d'accompagner des homosexuels hommes ou femmes. A Strasbourg, j'ai répondu à des invitations de temps de rencontre à ce sujet, et je ne me suis pas dérobé... L'homosexualité n'est pas quelque chose d'étrange... Bon, c'est la vie. Je reconnais parfaitement qu'il y a des personnes du même sexe qui puissent s'aimer...

Voix du Jura : Cependant, l'église catholique s'oppose au mariage homosexuel...

Mgr Vincent Jordy : D'abord, il n'y a pas que les catholiques qui s'interrogent. J'entends dire, « oui, ce sont les catholiques qui s'opposent, et caetera... ». Le grand Rabin de France s'est exprimé contre ce projet de loi dans des termes fermes. Le recteur de la grande mosquée de Paris a dit également toute sa désapprobation. Mais aussi le Conseil nationale des adoptés, la CAF... Le mariage, ce n'est pas seulement le monopole des catholiques. Il n'a pas été inventé par l'Eglise. Il vient du Droit romain, qui est parfaitement païen. Alors, il ne faut pas tout confondre. C'est la notion de mariage que nous défendons, et non pas l'amour homosexuel que nous contestons...

Voix du Jura : En quoi la notion de mariage est-elle si importante ?

Mgr Vincent Jordy : Étymologiquement, le mariage vient de « *matrimonium* », qui vient lui-même de « *mater* », c'est à dire « mère ». Ainsi le mariage c'est littéralement un homme qui passe contrat avec une femme pour qu'elle devienne la mère de ses enfants. A l'origine, cela n'a jamais été une question d'amour. Le mariage n'a pas été inventé pour institutionnaliser des formes d'amour particulières, mais pour assurer la structuration sociale qui repose sur la filiation. C'est essentiel. C'est la base même de la stabilité de nos sociétés. On est embarqué dans une affaire émotive et passionnelle où l'on confond sexualité, c'est à dire la manière de vivre sa sexualité, et le sexe, qui détermine ce qu'est un homme et une femme. C'est cette différence qui détermine ce qu'est un père et une mère, d'où naît la fécondité. Nous défendons cette notion d'altérité qui structure la société !

Voix du Jura : On ne peut pas faire évoluer la notion de mariage ?

Mgr Vincent Jordy : Changer le sens profond des mots est dangereux. On peut toujours transformer la culture, mais alors ce n'est pas anodin. C'est la porte ouverte à tout... Est-ce bien raisonnable de brouiller des codes de vie qui ont un caractère universel, au risque de remettre en question cette structuration issue de l'altérité ? S'il n'est question que d'apporter des aménagements aux droits des couples homosexuels -qui en tout état de cause représentent une minorité - le PACS ne suffit-il pas ? Est-ce qu'on est obligé pour cela de bousculer des choses fondamentales de notre culture ? Dans une société qui a déjà perdu de nombreux repères, qui est en quête de valeurs et qui est en proie à la crise économique, n'y a t-il pas d'autres urgences ? La société est appelée à chercher non pas l'intérêt des particuliers, mais l'intérêt général que nous appelons, nous chrétiens, « *le bien commun* ».

Voix du Jura : N'est-ce pas quand même discriminatoire ?

Mgr Vincent Jordy : Une des conséquences prévue dans le projet de loi, c'est le remplacement de la notion de « père » et de « mère » dans l'état-civil par les notions de « parent 1 » et « parent 2 ». N'est-ce pas cela qui est discriminatoire vis-à-vis des couples hétérosexuels qui sont beaucoup plus nombreux ? Et si l'adoption est ensuite autorisée pour les couples homosexuels, n'est-ce pas discriminatoire pour l'enfant qui n'aura pas eu à choisir entre parents de même sexe ou un père et une mère ? N'est-ce pas pour le moins paradoxal de brouiller les repères fondamentaux des enfants, alors qu'on insiste par ailleurs sur la nécessité d'une meilleure stabilité et structuration des jeunes ?...

Voix du Jura : Si la loi est votée, accorderez- vous quand même une simple bénédiction aux couples homosexuels qui en feront la demande ?

Mgr Vincent Jordy : On doit avoir le soin des personnes, c'est certain ; nous nous devons d'accompagner les gens dans la vie. Mais il y a des signes qui ont un sens à la lumière de la tradition chrétienne. Aimer quelqu'un, ce n'est pas cautionner tout ce qu'il fait. Pour nous, le mariage est lié au don de la vie qui nécessite l'altérité entre deux êtres : un homme et une femme. Ainsi, il n'y aurait pas de cohérence à sacraliser un mariage homosexuel. Je conçois bien que deux personnes du même sexe peuvent s'aimer, je conçois bien qu'elles aient le désir de vivre en couple, mais l'on ne peut pas tout légitimer, même si on accompagne...